



DÉCISION D'ATTRIBUTION D'UNE
CONCESSION CINÉRAIRE

Monsieur le Président de Limoges Métropole

Vu la délibération du conseil communautaire du 27 juin 2024 relative aux délégations de compétences relatives au Président de Limoges Métropole

Vu la délibération du conseil communautaire du 25 décembre 2023 relative à la fixation des tarifs des sépultures pour l'année 2024,

Vu la demande présentée par [REDACTED] représentée par [REDACTED]

Il s'agit d'attribuer une concession cinéraire relative aux sépultures des conjoints de la personne à l'INSEE, à l'effet d'y faire sa sépulture et celle de sa famille.

ANALYSE

Article premier : La concession cinéraire n° 844_2, située sur le site cinéraire de Landauge, est attribuée gratuitement à [REDACTED] à l'effet d'y faire sa sépulture familiale.

Article 2 : Cette concession cinéraire est attribuée gratuitement pour une durée de 10 ans, à compter du 10 juillet 2024 et jusqu'au 10 juillet 2034.

Article 3 : La concession cinéraire est attribuée gratuitement à une concession familiale.

Article 4 : Lors d'un décès d'une personne, le service de l'urbanisme est préalablement informé par une lettre écrite par Limoges Métropole, ou directement de la commune attributaire, ou directement de l'organisme d'un décès ou d'un acte pour lequel une concession cinéraire est prévue en vertu, conformément aux modalités de la zone d'attribution et uniquement des sites pour lesquels la concession cinéraire est prévue. La concession cinéraire est attribuée gratuitement.

Le service de la zone d'attribution est informé et du décès de la personne attribuée.

Une note est envoyée par le service de Limoges Métropole.

Article 5 : Il est recommandé de procéder au renouvellement de la zone d'attribution cinéraire (d'un site de zone ou à compter de la date d'expiration pour procéder à un renouvellement) ou directement par lettre écrite à l'organisme pour procéder à un renouvellement. La concession cinéraire est attribuée à l'organisme.

DÉCISION

Décision d'attribution d'une concession cinéraire - 844_2

1 DOCUMENT - Publié le 17 Juillet 2024



DEC_FUNER_844_2.pdf
(.pdf, 315,6 Ko)



TÉLÉCHARGER